

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 8 DECEMBRE 2022 – Délibération n°156

L'an deux mil vingt deux et le huit décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
20	29	26

Date de la convocation
08/12/2022

Date d'affichage de la convocation
30/11/2022

Secrétaire de séance : Isabelle TAJAN

Présents : ANGLADE Clémence - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise – CARON Annick - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FOS Mariana - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien MULLER Geoffroy - MURET Yvain - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

Absents : ALMIRE Yvan (pouvoir à Patrick DUTRIEUX) - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à Mélanie BRUNET) - BOURREL Thierry (pouvoir à Caroline JARROUSSE) - CARNAC André (pouvoir à Françoise CAPUS) - FABRE Emilie (pouvoir à Aurélien MAJOREL) - MARTY Nathalie (pouvoir à Mariana FOS) – RAGOT Annie - LABRO Isabelle -

Objet :

MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX SALLE DES FETES DE LAVERNHE

Monsieur le Maire expose qu'au vu des derniers éléments transmis par la maîtrise d'œuvre sur le montant estimatif des travaux de 289 406 €HT, il convient d'ajuster les demandes de financements auprès des cofinanceurs :

DEPENSES	coût de l'opération	Cofinanceurs	
Expertise amiante	900,00 €	Etat	85 258,38 €
Contrôle technique	4 850,00 €	Département	72 351,50 €
Etude géotechnique	2 981,00 €	Région (accessibilité)	17 130,00 €
Coordination SPS	3 000,00 €	Autofinancement	114 666,12 €
Maîtrise d'œuvre bâtiment	25 740,00 €		
Travaux avec options	251 935,00 €		
<i>dont travaux d'accessibilité</i>	<i>57 100,00 €</i>		
TOTAL	289 406,00 €	TOTAL	289 406,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Arrête le montant de l'enveloppe financière pour la rénovation de la salle des fêtes de Lavernhe à 289 406 €
- Approuve les modalités de financement fixées ci-dessus et de solliciter les cofinanceurs.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

